



LES SOINS DE SANTÉ EN DANGER C'EST UNE QUESTION DE VIE OU DE MORT

BULLETIN

MAI 2014

Éditorial	1	L'importance de la collecte de données	3	Communauté d'intérêt	8
Actualités	2	Gros plan sur le terrain: Colombie	4		
Nouvel outil pour les premiers intervenants	3	Le coin des experts	6		

LE CHANGEMENT APPELLE DES EFFORTS CONCERTÉS



Il n'existe pas de solution miracle qui permettra en un claquement de doigts de rendre la fourniture des soins de santé plus sûre. Pour faire évoluer les

choses, des efforts conjugués sont nécessaires et doivent s'accompagner de diverses mesures. La bonne nouvelle, c'est que deux ans après le lancement du projet «Les soins de santé en danger», nous constatons un grand engagement sur la question, non seulement au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, mais aussi parmi les autres organisations humanitaires, les groupes militaires, les autorités étatiques et les autres parties prenantes directes.

Cet engagement a été démontré de diverses manières. Le Conseil international des infirmières (CII) et l'Association médicale mondiale se sont tous deux associés au projet. D'autres organisations, comme Médecins Sans Frontières, ont lancé leurs propres initiatives. Plusieurs États, dont la Norvège et l'Afrique du Sud, soutiennent activement le projet au niveau mondial; d'autres coopèrent avec le CICR et/ou leur Société nationale pour faire progresser la question à l'échelon national. Si le projet «Les soins de santé en danger» a contribué

à sensibiliser les parties prenantes à la question dans de nombreuses régions du monde, beaucoup d'États s'employaient déjà à réduire la violence contre les prestataires de soins de santé avant le lancement du projet (voir le cas de la Colombie à la page 4). Leur expérience à cet égard facilite l'élaboration de recommandations pratiques quant à la voie à suivre.

À terme, nous sommes convaincus que ces efforts conjugués auront un véritable impact pour les patients et les personnels de santé dans les situations de conflit et les autres situations d'urgence dans le monde. Si vous lisez ce bulletin, c'est que vous appartenez probablement déjà à la «communauté d'intérêt» du projet. Le cas échéant, vous trouverez de plus amples informations sur la plateforme en ligne consacrée au projet (www.healthcareindanger.ning.com).

De notre côté, nous arrivons au terme de la phase de consultation d'experts et nous nous félicitons non seulement du vaste consensus existant quant à l'importance de la question, mais aussi du solide engagement témoigné par les experts en vue de régler le problème. Les consultations nous ont aidés à élaborer une longue liste de recommandations et de mesures pratiques. Récemment, un atelier a été organisé pour discuter des nouvelles lois qui devraient être adoptées au niveau national

pour renforcer la protection des soins de santé. De nombreuses autres consultations nous ont permis de rassembler les contributions et les données d'expérience du terrain, qui ont servi de base à l'élaboration de plusieurs ressources pratiques, y compris une publication récente sur les risques pour les ambulances, rédigée par la Croix-Rouge de Norvège, et des recommandations issues d'un atelier organisé conjointement par le CICR et la Croix-Rouge mexicaine en 2013 (voir détails à la page 3).

En ce début d'année, le projet «Les soins de santé en danger» entre dans une nouvelle phase. D'importants défis nous attendent, en particulier à l'heure où les parties prenantes commencent à traduire les recommandations en mesures concrètes et propres aux différents contextes. Les parties prenantes locales et régionales auront un rôle déterminant à jouer dans ce processus. Toutes les contributions comptent dans ces efforts que nous déployons en vue d'apporter des changements durables sur le terrain.

Pierre Gentile, chef du projet «Les soins de santé en danger».



CICR

En septembre dernier, des experts d'horizons différents se sont réunis à [Ottawa](#) pour examiner les mesures pouvant être prises pour [protéger les structures de santé dans les situations de conflit armé](#) et les autres situations d'urgence. Cet atelier avait été organisé conjointement par la Société canadienne de la Croix-Rouge et le CICR, dans le cadre du processus de consultation sur « Les soins de santé en danger ». Un atelier similaire se tiendra en avril 2014 à Pretoria.

Plusieurs mesures ont été recensées à l'occasion de [l'atelier sur les soins de santé organisé à Sydney](#) en décembre dernier, notamment mettre en place des « voies rapides » pour les ambulances, prendre des précautions spécifiques en cas de fouille d'un hôpital et faire en sorte que les soins de santé puissent être dispensés en toute sécurité. Lors de cet atelier de quatre jours, des experts de l'armée et des médecins militaires se sont employés à rédiger une liste de recommandations pratiques qui figureront dans un rapport à paraître en cours d'année.

Des juristes, des parlementaires et des représentants d'organisations non gouvernementales du monde entier ont recommandé l'élaboration de [lois nationales pour protéger la fourniture des soins de santé](#) à la suite de discussions dans le cadre d'un [atelier tenu à Bruxelles](#). Le document de travail de cet atelier est désormais disponible sur la plateforme en ligne du projet « Les soins de santé en danger » (www.healthcareindanger.ning.com).

En décembre, l'équipe du CICR basée au Royaume-Uni, la Croix-Rouge britannique et le *Catastrophes and Conflict Forum* de la *Royal Society of Medicine* ont organisé une [manifestation conjointe à l'intention des professionnels de la santé et des travailleurs humanitaires](#). Les participants y ont échangé expériences et conseils sur la mise en œuvre des recommandations formulées lors des divers ateliers consacrés à la thématique « Les soins de santé en danger ».

Le [Conseil international des infirmières](#) et le [CICR](#) ont signé un [protocole d'accord](#) dans le

but de mener des activités conjointes de sensibilisation à l'importance d'un accès sûr aux soins de santé. Pour en savoir plus sur cette initiative, voir l'entretien avec David Benton, directeur général du Conseil international des infirmières, à la page 7.



Le CICR a lancé une [série d'images poignantes](#) tirées de situations de la vie réelle et illustrant l'idée qu'il est possible de permettre aux blessés et aux malades d'accéder rapidement aux soins de santé, même dans les situations de violence. Ces images ont été utilisées pour la première fois en décembre 2013 dans le cadre d'une campagne de sensibilisation préparée conjointement par des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et soutenue par la Commission européenne. Elles ont été affichées dans les rues et dans des stations de métro à Bruxelles, Amsterdam, Madrid, Londres, Berlin, Varsovie et Paris, atteignant quelque 12 millions de personnes.

En novembre 2013, le *Center for Public Health and Human Rights* de la *Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health* a réuni 19 représentants d'importantes organisations humanitaires à Bellagio, en Italie. À l'issue de la conférence, les participants ont appelé à ce que des mesures urgentes soient prises pour mettre un terme à la violence contre les soins de santé.

[Médecins sans Frontières \(MSF\)](#) a lancé un projet baptisé « [Les soins de santé dans la ligne de mire](#) » afin de lutter contre les menaces qui entravent la fourniture en toute sécurité des soins de santé. De plus amples informations sur ce projet figureront dans la prochaine édition de ce bulletin.

Le projet « Les soins de santé en danger » a fait l'objet de discussions lors du Conseil des Délégués tenu récemment à Sydney. Cette conférence, qui a lieu tous les deux ans, permet aux hauts responsables du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'examiner les importants défis humanitaires contemporains. Plus de 150 représentants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont échangé leurs meilleures pratiques et exposé les dilemmes auxquels ils sont confrontés dans le domaine des soins de santé. Ils ont également formulé des recommandations quant aux mesures à prendre pour renforcer la sécurité des volontaires et se sont engagés à promouvoir un meilleur accès aux soins de santé pour tous. En marge de la conférence, pour sensibiliser le public à la question, une ambulance incendiée, criblée de balles et dont l'une des portes avait été arrachée par une explosion a été placée sur les quais du paisible Darling Harbour de Sydney, interpellant les passants. Une nouvelle publication sur les risques courus par les ambulances a par ailleurs été lancée pendant la conférence (voir page 3).



Réplique d'une ambulance incendiée

NOUVEL OUTIL POUR LES PREMIERS INTERVENANTS

Un nouveau rapport proposant des moyens de renforcer la sécurité des services de soins préhospitaliers et services ambulanciers dans les contextes difficiles est désormais disponible.

Intitulé « Les services ambulanciers et préhospitaliers dans les situations de risque », il résume l'expérience sur le terrain de plus de 20 pays qui se sont réunis en mai dernier dans le cadre d'un atelier tenu au Mexique. Parmi les recommandations formulées figurent le renforcement

des lois nationales afin d'accroître la protection des services ambulanciers, ainsi que l'amélioration de la coordination avec les autorités, les forces armées et les autres parties prenantes. Le rapport conseille également de recenser les meilleures pratiques pour ce qui est de former le personnel et les volontaires, de leur apporter un soutien psychologique adéquat et de leur fournir les équipements de protection individuelle nécessaires.

Bâtir une relation de confiance avec les communautés est l'une des autres recommandations clés du rapport. « Il a fallu que 12 volontaires de la Croix-Rouge perdent la vie en 1987 pour que nous comprenions qu'être neutres ne suffit pas: il faut aussi que nous soyons perçus comme neutres », explique



Georges Kettaneh, secrétaire général de la Croix-Rouge libanaise. « Pour ce faire, nous devons consentir d'importants efforts à tous les niveaux et agir avec cohérence. »

Rédigé par la Croix-Rouge de Norvège avec le concours du CICR et de la Croix-Rouge mexicaine, ce rapport constitue une ressource de choix pour les professionnels de la santé et les volontaires œuvrant dans les contextes touchés par la violence armée. Il peut être commandé en ligne à l'adresse : <https://shop.icrc.org/health-care-in-danger.html>

L'IMPORTANCE DE LA COLLECTE DE DONNÉES

Régulièrement, le CICR est témoin ou reçoit des témoignages de première main d'attaques contre des personnels de santé, du pillage d'hôpitaux, et de cas de patients privés d'accès aux soins de santé. Ces deux dernières années, nos équipes sur le terrain ont rassemblé des données sur ces incidents de façon plus systématique que par le passé. Un rapport annuel initial a été publié en 2013. Il présentait les principales tendances sans se référer à des contextes ou acteurs spécifiques (disponible à l'adresse www.healthcareindanger.org). Un autre rapport rassemblant les données collectées depuis le début de l'exercice sera publié en avril et mettra l'accent sur les incidents ayant touché les infrastructures. Un rapport final sera présenté à la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2015, quand le projet « Les soins de santé en danger » aura été mené à terme.

En date d'octobre 2013, plus de 1 650 incidents violents avaient été enregistrés dans 23 pays. Le problème est extrêmement complexe, et ces chiffres ne représentent probablement que la pointe de l'iceberg. Les données collectées ont déjà permis d'orienter les discussions sur la question et ont ouvert divers angles d'approches. Par exemple, des faits et chiffres ont été utilisés pour faire le point sur la situation dans les documents de travail destinés à la plupart des consultations d'experts.

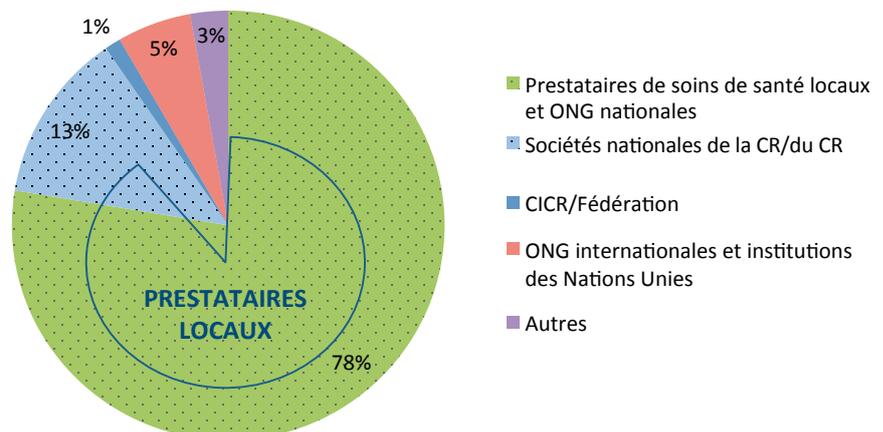
De nouvelles tendances parfois surprenantes sont apparues. Les statistiques montrent par exemple que jusqu'à 90 % des prestataires de soins de santé touchés par la violence sont des employés locaux, tandis que les médias internationaux accordent généralement plus d'attention aux attaques visant des collaborateurs expatriés.

Les statistiques globales sont souvent très utiles lorsqu'il s'agit de sensibiliser à une question, de contribuer à influencer les décideurs,

de souligner l'urgence d'une situation, de faciliter le dialogue avec les auteurs potentiels et d'atténuer les risques.

Le CICR n'est pas le seul à élaborer ses propres méthodes de suivi; de plus en plus d'organisations internationales font de même, ce qui montre que l'exercice prend de l'ampleur. Et plus la question sera au centre des préoccupations de la communauté internationale, plus il sera indispensable de collecter des données sur le terrain.

Prestataires de soins de santé	
Prestataires de soins de santé locaux et ONG nationales	1289
Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	213
CICR/Fédération internationale	20
ONG internationales et institutions des Nations Unies	92
Autres	47
Total	1661



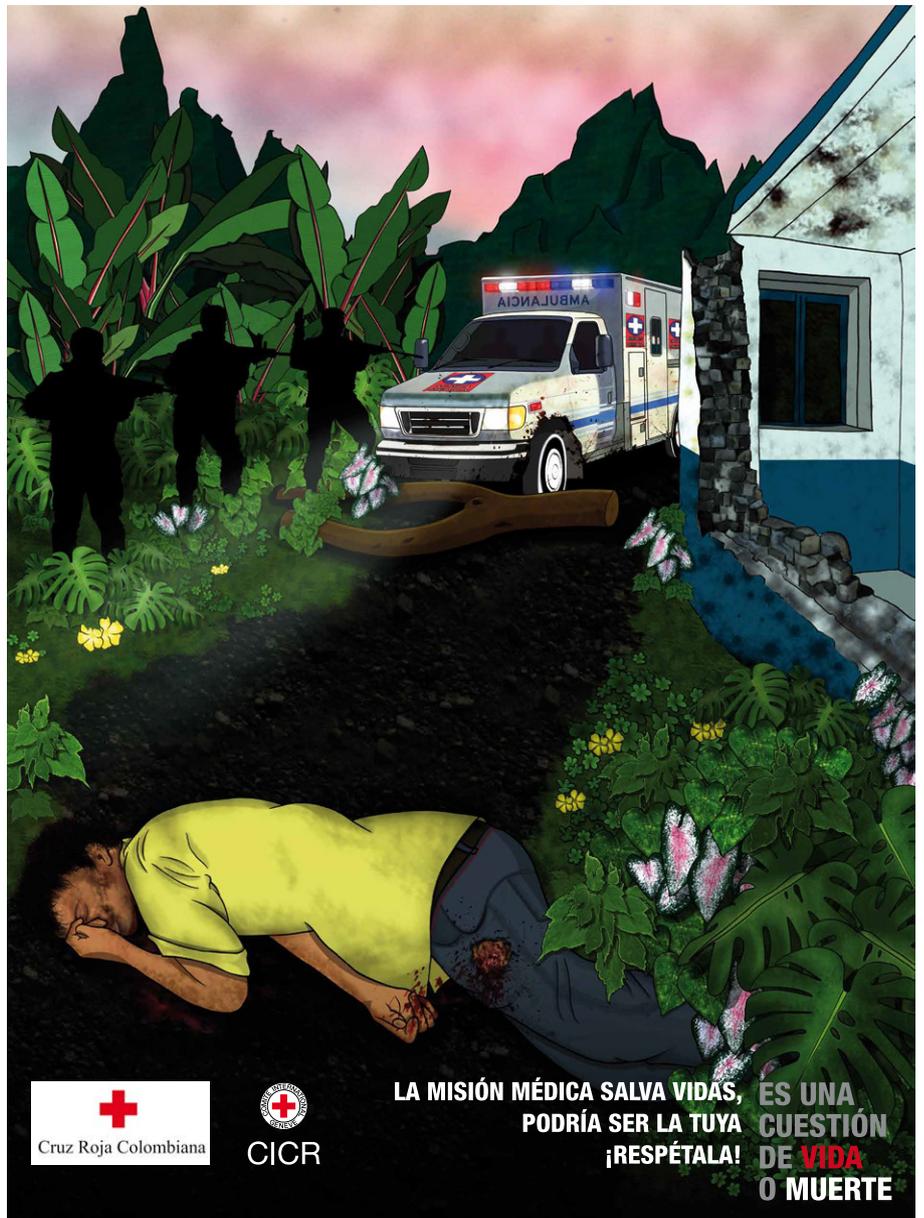
Nombre total d'incidents par catégorie de prestataires - 1661

SERVICES MÉDICAUX : UNE PRIORITÉ POUR LE GOUVERNEMENT COLOMBIEN

En Colombie, les prestataires de soins de santé possèdent leur propre emblème distinctif et protecteur, représentant la mission médicale, un terme qui englobe les services médicaux dans leur ensemble. La promotion et l'utilisation de cet emblème pour identifier les personnels de santé, les structures médicales et les véhicules sanitaires sont devenues une priorité nationale en août 2002 lorsque le ministre de la Santé et de la protection sociale a publié un décret énonçant que les services médicaux devaient être protégés. En 2008, ce décret a donné lieu à l'élaboration du premier manuel national sur la protection des services médicaux.

En 2012, le décret a été amendé de manière à étendre la protection des services médicaux à toutes les situations de violence, ne la limitant plus uniquement aux situations de conflit armé, et le manuel a été révisé en conséquence. Ce manuel a été largement diffusé parmi les professionnels de la santé. Il formule des orientations pratiques concernant diverses questions, notamment les attaques contre les personnels de santé et les patients, les actes de perfidie, l'utilisation de l'emblème protecteur et les cas d'utilisation abusive de l'emblème. Les lignes directrices présentées par ce manuel afin d'assurer la sécurité des personnels de santé, des structures médicales et des véhicules sanitaires le rendent unique en son genre.

« Le manuel est très utile, car il répond aux préoccupations quotidiennes des professionnels de la santé », déclare Ivonne Muñoz, une représentante du gouvernement chargée de la protection des services médicaux dans le Cauca, dans le sud-ouest de la Colombie. « Grâce au manuel, le personnel des hôpitaux et les travailleurs de la santé en général connaissent mieux le cadre légal applicable et s'emploient à agir du mieux possible. Maintenant, à chaque



**LA MISIÓN MÉDICA SALVA VIDAS,
PODRÍA SER LA TUYA
¡RESPÉTALA!
ES UNA CUESTIÓN
DE VIDA
O MUERTE**

fois qu'une violation est commise contre les services médicaux, nous recevons un rapport, comme il se doit.»

Le renforcement et la promotion de la législation applicable, de même que l'élaboration de supports de formation connexes, sont dus à l'initiative du ministère de la Santé et de la protection sociale et du

bureau du vice-président colombien, qui ont bénéficié du soutien et de la coopération de la délégation du CICR à Bogota et de la Croix-Rouge colombienne.

Divers autres outils ont été élaborés pour promouvoir la compréhension et le respect de l'emblème protecteur, dont un poster, des spots radio et des dépliants.

GROS PLAN SUR LE TERRAIN

Roberto Payán, Colombie. Une collaboratrice du CICR explique les règles élémentaires de la protection des structures médicales dans les conflits armés et l'importance du respect des signes.

Ces vingt dernières années, les personnels de santé, les structures médicales et les véhicules sanitaires ont régulièrement été attaqués en Colombie. Selon le ministère de la Santé et de la protection sociale, 1 107 attaques directes contre des prestataires de soins de santé et des structures médicales ont eu lieu en Colombie entre 1996 et 2013, faisant 910 victimes. Les incidents de ce type ont eu de graves conséquences sur les conditions de travail du personnel médical et ont énormément nui aux communautés vulnérables en menaçant leur accès aux services de santé. Environ un tiers des incidents signalés concernaient des menaces contre des travailleurs médicaux. Le nombre d'attaques mortelles était très élevé, et les restrictions ou le manque d'accès aux structures de soins étaient monnaie courante. Tandis qu'il n'avait cessé d'augmenter avant 2002, le nombre d'attaques a alors commencé à diminuer progressivement. Depuis 2012, les autorités colombiennes enregistrent à nouveau une augmentation notable du nombre d'incidents visant les services médicaux.



Montecristo, Colombie. Une auxiliaire de santé et des membres des forces armées nationales devant un établissement médical.



IL EST VITAL DE RESPECTER LE CODE DE DÉONTOLOGIE MÉDICALE



Professeure Thérèse Aya N'dri-Yoman, ancienne ministre de la Santé et de la prévention du VIH/sida en Côte d'Ivoire

À la suite des élections contestées de 2011, la Côte d'Ivoire a connu une vague de manifestations violentes et d'arrestations, et de nombreuses personnes ont été forcées de quitter leur foyer. La détérioration des conditions de sécurité a eu d'importantes conséquences sur l'accès des blessés et des malades aux soins de santé. Thérèse Aya N'dri-Yoman, ancienne ministre de la Santé et de la prévention du VIH/sida en Côte d'Ivoire, nous explique comment, selon elle, il faut s'y prendre pour faire tomber les obstacles aux soins de santé.

Pourquoi est-il aussi important que chacun respecte les prestataires et les structures de soins de santé ?

Tout le monde a besoin de soins de santé à un moment donné et tout le monde a droit à accéder aux soins de santé. Les structures

médicales doivent être protégées : si une personne n'a pas accès à des soins en cas d'urgence, les conséquences peuvent être extrêmement graves, voire mortelles. C'est une question de survie. Les urgences sont par définition imprévisibles. En cas d'urgence, les personnes qui ont besoin de soins doivent pouvoir se rendre dans l'établissement médical le plus proche. C'est pourquoi il est aussi important de faire passer le message selon lequel les structures médicales et les personnels de santé doivent être protégés.

Quels sont les défis auxquels vous avez été confrontés pendant les violences pour protéger la fourniture des soins de santé ?

En premier lieu, nous avons dû veiller à ce que les structures médicales et les travailleurs de la santé soient en sécurité. Assurer la sécurité des hôpitaux était véritablement problématique, car ils faisaient souvent l'objet de pillages ou d'actes de vandalisme. D'une certaine manière, on peut comprendre que des biens destinés à la consommation soient volés, mais il est beaucoup plus difficile d'accepter la destruction des équipements de recherche et des appareils de radiographie, qui, comme tout le monde

Siège de la Société nationale à Abidjan, en Côte d'Ivoire.



le sait, sont absolument indispensables. Les attaques qui ont visé les personnels de santé sont particulièrement préoccupantes. Les travailleurs médicaux avaient souvent affaire à des gens agités, combattants ou civils, qui étaient impatients d'être soignés. Parfois, le personnel n'était tout simplement pas en mesure de les prendre en charge immédiatement, et des employés ont été menacés verbalement, tandis que d'autres ont même été agressés physiquement.

Pouvez-vous nous parler d'un événement spécifique que vous avez eu à gérer pendant cette période ?

Un jour, des combattants ont amené un homme blessé au Centre hospitalier universitaire de Treichville. Comme l'employé à qui ils se sont adressés n'a pas pu s'occuper de l'homme sur le champ, ils s'en sont pris à lui.

Cette agression a suscité des protestations massives de la part du personnel médical. Nous avons dû calmer tout le monde et, avec l'aide du ministère de la Défense, nous avons pris des mesures en vue de renforcer la sécurité au sein de l'établissement.

Que peuvent faire les autorités concernant ce problème ?

Il est important d'expliquer aux travailleurs de la santé combien il est crucial de respecter le code de déontologie médicale. En vertu de ce code, ils ont l'obligation de soigner toute personne qui en a besoin, de façon impartiale et sans discrimination aucune.

Il faut rappeler aux porteurs d'armes et à la population en général que les établissements médicaux sont une sorte de sanctuaire, où le personnel soigne les malades et les blessés indépendamment de leur affiliation politique. Il faut faire passer le message suivant : s'attaquer aux personnels de santé, c'est s'attaquer aux personnes qui pourraient un jour sauver un membre de votre famille, ou vous-même !

EN CÔTE D'IVOIRE, UN NOUVEAU LIVRE BLANC AIDE LES MÉDECINS À SE PRÉPARER À TRAVAILLER DANS LES SITUATIONS DE VIOLENCE

Depuis plus de dix ans, les personnels de santé de Côte d'Ivoire travaillent dans un climat de violence généralisée, le pays ayant été frappé par des crises à répétition et des flambées de violence armée. Des travailleurs de la santé parfois ont été victimes de la violence, parfois ont eux-mêmes commis des violences. Sur la base de ces éléments, le Conseil national de l'ordre des médecins de Côte d'Ivoire a décidé de rédiger un livre blanc sur la question, avec le concours du CICR. Cette initiative constitue une solide première étape pour faire en sorte que les travailleurs de la santé soient à l'avenir mieux préparés et formés à agir de façon adéquate dans les situations dangereuses. Le livre blanc est avant tout un ensemble de recommandations pratiques à l'intention des médecins, mais aussi des autorités et des porteurs d'armes. Il contient des lignes directrices, ainsi que le code de déontologie de l'Association médicale mondiale, qui énonce les devoirs de tout médecin. Il rappelle plus particulièrement aux travailleurs de la santé qu'ils doivent respecter les principes mondiaux d'éthique médicale, qui prévoient notamment que les soins de santé doivent être fournis à tous les patients sans discrimination. Cette collaboration entre le CICR et un organisme médical national s'est révélée extrêmement fructueuse, et c'est une expérience qui devrait être reproduite dans un autre pays.

NOUS DEVONS UNIR NOS FORCES POUR METTRE UN TERME À CE PROBLÈME



David Benton, directeur général du Conseil international des infirmières

Il y a quelques mois, le Conseil international des infirmières (CII) et le CICR ont signé un protocole d'accord dans le but de renforcer les efforts visant à rendre plus sûre la fourniture des soins de santé. Nous avons demandé à David Benton, directeur général du CII, ce qu'il pensait de l'initiative.

La question de la violence contre les services de soins de santé est-elle importante pour le Conseil international des infirmières ?

Elle est très importante. Les infirmiers-ères ont le devoir de fournir des soins et, pour ce faire, nous avons besoin d'un environnement sûr qui nous permette de travailler en toute impartialité, sans discrimination fondée sur l'affiliation politique, le sexe ou tout autre critère. Lorsqu'il ne nous est pas possible de fournir des soins de santé, les conséquences s'en font sentir sur la communauté dans son ensemble.

Y a-t-il des contextes dans lesquels le personnel infirmier est particulièrement touché par la violence ?

Malheureusement, le nombre de pays dans lesquels des infirmiers-ères sont victimes de violences physiques et verbales tandis qu'ils dispensent des soins est même en augmentation. Cette situation concerne non seulement des pays aux prises avec un conflit armé, mais aussi des pays développés où la paix règne, où la société évolue, où les attentes sont de

plus en plus élevées et où les ressources sont souvent limitées.

Que peut-on faire pour stopper cette tendance ?

Diverses mesures peuvent être prises. Il s'agit notamment de former les infirmiers-ères et les travailleurs de la santé en général afin qu'ils disposent des compétences adéquates pour désamorcer la situation en cas de problème. Une autre approche consiste à coopérer avec les gouvernements afin d'établir des règles strictes s'agissant de gérer les cas de violence dans des structures médicales et de veiller à ce que les auteurs de violences contre des infirmiers-ères soient poursuivis en justice.

Au niveau politique, les membres de la communauté internationale doivent faire front commun pour faire en sorte que, dans les pays touchés par un conflit armé, aucun parti politique ne soit favorisé par rapport à un autre et que les pratiques consistant par exemple à refuser à certains l'accès aux soins de santé ou à enfreindre l'éthique médicale ne soient pas tolérées.

Conseil international des infirmières (CII)

Le CII est une fédération de plus de 135 associations nationales d'infirmiers-ères, représentant plus de 16 millions d'infirmiers-ères du monde entier. Fondé en 1899, il œuvre dans le but de garantir des soins infirmiers de qualité pour tous, des politiques de santé solides, le progrès du savoir infirmier, le respect de la profession et enfin la compétence et la satisfaction des membres de la profession.

Pourquoi votre organisation a-t-elle décidé de participer au projet « Les soins de santé en danger » ?

Plusieurs associations membres du CII ont été touchées récemment par les situations de crise dans de nombreux pays, en particulier au Moyen-Orient. Des infirmiers-ères et des médecins ont été arrêtés et jetés en prison à Bahreïn et en Syrie, entre autres. Pour remédier à cette situation, nous devons unir nos forces; c'est là le seul moyen d'avoir un véritable impact.

Quelle est la prochaine étape maintenant que vous avez signé le protocole d'accord ?

Nous allons insister sur l'importance de la question auprès de nos membres et allons les encourager à transmettre ce message à leurs gouvernements, dans l'espoir que les États unissent leurs efforts pour faire changer les choses à l'échelle internationale. Nous veillerons également à mettre suffisamment de ressources à la disposition de nos membres pour qu'ils puissent intégrer la question à leurs programmes de formation. À l'approche de l'Assemblée mondiale de la Santé et de la publication des rapports d'audit, il est également important pour nous de déterminer si les violences contre le personnel infirmier sont en augmentation ou si la situation s'améliore. En cas d'aggravation, il nous faudra évaluer les meilleures pratiques et faire en sorte de les diffuser.

Hôpital Mirwais, Kandahar, Afghanistan. Une infirmière examine un enfant à l'unité pédiatrique.



Marko Kokic/CICR

BIENVENUE SUR LE RÉSEAU « LES SOINS DE SANTÉ EN DANGER »

Si vous travaillez sur la question de la violence contre les soins de santé depuis quelques années, vous savez combien il est frustrant de ne pas avoir accès aux ressources pertinentes, qu'il s'agisse d'études, de bonnes pratiques ou simplement de statistiques. Vous vous demandez sans doute également si d'autres organisations ou d'autres personnes s'intéressent elles-aussi au problème, si elles ont réalisé des progrès et si elles sont parvenues à surmonter certains des défis auxquels vous êtes confrontés. Nous avons ressenti les mêmes frustrations dans le cadre du projet « Les soins de santé en danger ». Conscients qu'il est important de coordonner et de compléter notre travail avec ce que font les autres acteurs dans le même domaine, nous avons décidé de créer une plateforme en ligne commune: le réseau « Les soins de santé en danger ».

Cette plateforme web interactive, qui n'est accessible que sur invitation, renferme une large palette de ressources provenant de diverses organisations et présente un calendrier des différentes initiatives prévues dans le monde. Les membres, parmi lesquels des

organisations et des personnes œuvrant pour rendre l'accès aux soins de santé plus sûr, forment ce que nous appelons une « communauté d'intérêt ». La plateforme leur permet d'interagir les uns avec les autres, d'échanger leurs expériences pratiques et de procéder au suivi des recommandations formulées lors de la phase de consultations d'experts du projet.

La plateforme compte désormais plus de 350 membres issus du CICR, de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres organisations telles que l'Association médicale mondiale et Médecins Sans Frontières.

Si vous n'êtes pas encore membres du réseau, nous vous invitons à le devenir. Si vous l'êtes déjà, nous vous encourageons à formuler des suggestions pour le rendre encore plus utile. Rendez-vous en ligne!

Pour créer votre profile et rejoindre le réseau « Les soins de santé en danger » (www.healthcareindanger.ning.com), veuillez contacter Chiara Zanette à l'adresse czanette@icrc.org.

8 – 10 avril : atelier sur la sécurité des établissements de santé, Afrique du Sud
Des experts d'horizons différents s'emploieront à formuler des recommandations concrètes en vue de renforcer la sécurité des structures de santé dans les situations d'urgence.

15 – 17 avril : Geneva Health Forum, Suisse

Cette conférence mondiale sur la santé vise à promouvoir une réflexion critique et des débats constructifs sur les problèmes mondiaux contemporains dans le domaine de la santé, comme l'accès aux soins de santé.

24 – 26 avril : atelier sur les dilemmes de l'éthique médico-militaire, Suisse

Le Comité international de médecine militaire (CIMM) organise un atelier sur l'allocation de ressources, la bioéthique en lien avec les catastrophes et l'apprentissage en ligne dans les domaines de l'éthique médico-militaire et du droit international humanitaire.

19 – 24 mai : Assemblée mondiale de la Santé, Suisse

L'organe décisionnel de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Assemblée mondiale de la Santé, se réunira pour se pencher sur les politiques de l'Organisation. La violence contre les soins de santé figurera à l'ordre du jour.

4 – 6 juillet : Congrès pan-européen de médecine militaire, Serbie

Le Congrès sera axé sur la chirurgie de guerre, la recherche fondamentale relative aux traumatismes et à la septicémie, la médecine préventive et vétérinaire, ainsi que la santé mentale.

« Les soins de santé en danger » est un projet du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; prévu pour s'étendre de 2012 à 2015, ce projet, dirigé par le CICR, vise à améliorer l'accès à des soins de santé efficaces et dispensés en toute impartialité pendant les conflits armés et autres situations d'urgence. Pour parvenir à cet objectif, il va être demandé à des experts de concevoir des mesures pratiques que les différents décideurs, acteurs humanitaires et professionnels de la santé pourront mettre en œuvre sur le terrain.

www.healthcareindanger.org

